

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400**CONSEIL MUNICIPAL n°35**
du 29 Mai 2017 à 20 heures 10Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à 20 heures 10, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SCHNEIDER, premier adjoint.

Présents: Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Marc MAZET, Magalie RENARD, Sandrine ROY, Christelle THOMASSON.

Absents : Bernard OLLAGNIER.

Monsieur le premier adjoint ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame Sandrine ROY est élue secrétaire de séance.

A/ Approbation des comptes rendus N°32 du 3 Avril 2017, N°33 du 10 Avril 2017 et N°34 du 24 Avril 2017

Les comptes rendus N°32 du 3 Avril 2017, N°33 du 10 Avril 2017 et N°34 du 24 Avril 2017 sont approuvés à l'unanimité des 9 voix.

B/ Délibérations :**1-Projet « Construction nouvelle école »**

Suite au vote du budget communal 2017, l'inscription du projet prévisionnel « Construction d'une nouvelle école » sur la parcelle cadastrée D99, est à approuver. Une autorisation est également demandée afin de permettre à Monsieur le Maire de réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt d'environ 200 000 € (a ajusté en fonction des résultats de l'appel d'offres des entreprises) pour le financement des travaux et de 240 000 € pour un prêt relais TVA, de solliciter les subventions et de lancer les appels d'offres publics. Monsieur le Maire précise que ce projet est conditionné à l'obtention des prêts bancaires et des subventions.

Plan de financement prévisionnel projet « construction nouvelle école »

DESIGNATION	MONTANT en Euros
Budget total TTC du projet (estimation)	1 473 990.45
FCTVA	241 793.38
Budget total TTC du projet restant à financer	1 232 197.10
Dotation territoriale 2018	150 000.00
Subvention DETR	400 000.00
Vente bâtiment de l'école (estimation)	220 000.00
Vente d'une partie du terrain de l'école (estimation)	220 000.00
Restant à la charge de la municipalité (emprunt)	242 197.10

Monsieur Bernard Jossermoz informe que le projet devrait comprendre 3 classes, 1 salle de cantine, 1 salle de motricité, 1 salle de repos maternels, pour une surface de 660 m² habitable environs. Il précise que le projet de construction a été retenu car une rénovation de l'école actuelle a un coût plus important et des subventions moins conséquentes.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix l'inscription du projet « Construction d'une nouvelle école » sur la parcelle cadastrée D99 au budget 2017 et son plan de financement prévisionnel, autorisent Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 200 000 € environs pour le financement des travaux (a ajusté en fonction des résultats de l'appel d'offres des entreprises) et un prêt relais TVA de 240 000€ environs. Ils autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la mise en vente du bâtiment et une partie du terrain de l'école lorsque la nouvelle sera construite et signer les documents relatifs, ainsi que de solliciter les subventions et de lancer les appels d'offres publics.

2- Projet « Construction nouvelle école », Attribution marché public maîtrise d'œuvre

Suite à l'appel à candidature du projet « Maîtrise d'œuvre, construction nouvelle école », 15 dossiers ont été reçus et 5 d'entre eux ont été retenus pour lesquels leur offres étaient plus en adéquation par rapport au projet. Le mardi 23 Mai 2017, la commission de procédure adaptée a procédé à l'ouverture des plis. Les sociétés ont été convoquées par la commission afin d'examiner les candidatures mais les délais étant trop courts pour en débattre au sein de la commission, Monsieur Eric Schneider demande le report de l'attribution du marché public maître d'œuvre au prochain conseil municipal.

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité le report cette délibération au prochain conseil.

3- Dotation territoriale 2018

Monsieur Damien ABAD, député de l'Ain et Président du Conseil départemental, nous informe d'un appel à projet 2018 pour lequel une aide au département serait sollicitée. Elle pourrait être d'un montant de 150 000 €. Monsieur le Maire propose le projet « Construction d'une nouvelle école » comme projet pouvant bénéficier de cette aide.

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité des 9 voix l'inscription du projet « Construction d'une nouvelle école » pouvant bénéficier de la dotation territoriale 2018 et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

4-Projet « Voirie 2017 »

Suite au vote du budget communal 2017, l'inscription du projet prévisionnel « Voirie 2017 » et notamment la 1 ère tranche, ayant pour objet la réfection et l'aménagement de trottoirs sur la route de Villars (PMR), dont la réalisation est prévue en juillet 2017, est à approuver. Une autorisation est également demandée afin de permettre à Monsieur le Maire de réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt d'environ 250 000 € (à ajuster en fonction des résultats des appels d'offres pour les autres tranches) et du prêt relais TVA correspondant, concernant l'opération voirie 2017 dans sa totalité (aménagement du village), de solliciter les éventuelles subventions et de lancer un appel d'offres public. Monsieur le Maire précise que ce projet est conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix l'inscription du projet « Voirie 2017 » et notamment la 1 ère tranche au budget 2017, autorisent Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 250 000 € environs (à ajuster en fonction des résultats des appels d'offres pour les autres tranches) et du prêt relais TVA correspondant, ainsi que de solliciter les éventuelles subventions et de lancer un appel d'offres public.

5- Projet « Voirie 2017 », Attribution marché public de travaux, 1 ère tranche

Suite à l'ouverture des plis du projet « Voirie 2017, 1 ère tranche », le mardi 23 Mai 2017, part la commission de procédure adaptée, 3 entreprises ont répondues : Eurovia à 90 284 € HT, Dannenmuller à 60 483.25 € HT et Colas à 94 380,90 € HT. La commission propose la société Dannenmuller pour un montant de 60 483.25 € HT.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix l'attribution du marché public « Voirie 2017, 1 ère tranche » à l'entreprise Dannenmuller pour un montant de 60 483.25 € HT et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

6-Projet « Local technique »

Suite à la vente du terrain à Dynacité où se situait le local technique, la construction d'un nouveau local est à réaliser. Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet « Local technique » au budget 2017 où l'emplacement serait situé entre le cimetière et la mairie, parcelle cadastrée D328. Le plan de financement est à définir. 3 entreprises ont proposé un devis pour la construction et/ou le montage du futur bâtiment. La Maison de l'éleveur à 19 362 € HT, l'entreprise Jacquet à 57 388.52 € HT et la société Greffet à 45 786 € HT. La commission de procédure adaptée propose la société « La Maison de l'éleveur » pour la fourniture du bâtiment à 19 362 € HT.

Monsieur Jean François Morellet se propose de se charger de trouver une entreprise pour le terrassement et le montage et précise avoir un devis pour le montage à 10 000 € HT. Le total de cette option (fourniture, terrassement et montage) serait de 30 000 € HT environs.

Monsieur Bernard Jossier informe que le projet est soumis à l'obtention d'un permis de construire et à la validation d'un architecte.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix l'inscription du projet « Local technique » au budget 2017, dont l'emplacement se situe sur la parcelle D328. Ils donnent pouvoir à Monsieur Jean François Morellet pour trouver une entreprise pour le terrassement et le montage et positionnent le devis de « La Maison de l'éleveur » pour un montant de 19 362 € HT, en premier choix en attendant un compte rendu de Monsieur Jean François Morellet.

7-Budget Assainissement – Décision modificative N°1

A la demande de Monsieur Mariotti, comptable du Trésor, les chapitres d'ordre entre section, 040 en investissement recette et le 042 en fonctionnement dépense, ne sont pas équilibrés. A ce jour le 040 est budgétisé d'un montant de 51 409.38 € et le 042 à 51 410 €. Afin de les équilibrer, un mouvement de crédit de 0.62 € est à réaliser entre le compte 6811/42 et le 022/022. Les chapitres 040 et 042 seront ainsi crédités tous deux de 51 409.38 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6811/042 Dotations aux amortissements / Fonc dépenses	0.62 €	
022/022 Dépenses imprévues / Fonct dépenses		0.62 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix cette décision modificative.

C/ questions diverses et informations :

- **Elections complémentaires municipales :** Suite aux démissions de Monsieur Rousset Serge et Madame Colomb Nathalie en tant que conseillers municipaux, le nombre d'élus restant impose de nouvelles élections complémentaires. Le dépôt des candidatures aura lieu du 3 au 6 juillet 2017 et les élections se dérouleront le 23 et 30 Juillet 2017. Sous réserve de l'acceptation de Monsieur le Préfet. (Le pouvoir des décisions prises au conseil municipal reste inchangé jusqu'au jour des élections, pour les projets déjà en cours)
- **Elections législatives 2017:** Tour de garde définit pour le 1^{er} tour du 11 Juin et le 2^{ème} tour du 18 Juin 2017. En raison du manque d'élus ces jours-là un appel est lancé à la population. Les volontaires sont priés de se manifester auprès de la Mairie.
- **Inauguration de la Lagune :** Monsieur Eric Schneider informe être en attente d'un retour de la société de nettoyage pour fixer une date.
- **Plantation des fleurs :** Monsieur Bernard Jossier informe de la journée de plantation des fleurs le Samedi 3 Juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le premier adjoint clôt la séance à 21H10.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents